

Politique Environnementale Repartim

VERSION 1.0 du 01/07/2023



*Politique rédigée sous l'égide du comité décisionnel RSE de
Repartim :*

- *Martial Heland : Président*
- *Le Comité de Direction Repartim*
- *Alex Pierson : Responsable RSE*

 **Repartim**
DÉPANNAGE & TRAVAUX DEPUIS 1967

Table des matières

Le périmètre environnemental de Repartim.....	3
1. Limiter l'utilisation des ressources naturelles.....	4
1.1. Limiter l'utilisation d'électricité et se tourner vers de l'énergie verte.....	4
1.1.A. Nos Engagements.....	4
1.1.B. Réduire notre consommation d'énergie globale et favoriser l'énergie verte.....	4
1.1.C. Sensibiliser sur la consommation d'énergie.....	5
1.1.D. Structurer la donnée et suivre l'évolution des consommations d'énergie.....	6
1.2. Limiter la consommation de l'eau et contrôler son rejet.....	6
1.2.A. Nos Engagements.....	6
1.2.B. Réduire notre consommation d'eau globale et favoriser l'utilisation responsable.....	6
1.2.C. Diversifier nos infrastructures pour être moins dépendant à l'eau potable.....	7
1.2.D. Sensibiliser sur la consommation d'eau.....	8
1.1.E. Structurer la donnée et suivre l'évolution des consommations d'eau.....	8
1.3. Limiter la surproduction et la surconsommation de produits.....	9
1.3.A. Nos Engagements.....	9
1.3.B. Étendre la durée de vie d'un produit.....	9
1.3.C. Éviter la surconsommation de produit.....	11
2. Limiter la production des activités opérationnelles et réduire l'émission carbone.....	12
2.1. Les émissions de gaz à effet de serre : empreinte Carbone.....	12
2.1.A. Définition des scopes.....	12
2.1.B. Nos Engagements.....	13
2.1.C. Optimiser notre émission carbone direct (scope 1).....	13
2.1.D. Optimiser notre émission carbone énergétique (scope 2).....	14
2.1.E. Optimiser notre émission carbone indirecte (scope 3).....	14
2.1.F. Structurer la donnée et suivre l'évolution des émissions carbone.....	15
2.2. La gestion de nos déchets.....	15
2.2.A. Nos Engagements.....	15
2.2.B Structurer et encadrer la méthode de gestion et de tri des déchets.....	16
2.2.C. Favoriser les méthodes de tri et réduire nos déchets industriels banals (DIB).....	17
3. Utiliser des produits et des processus respectueux de l'environnement.....	18
3.1. Sélectionner des produits plus écoresponsables.....	18
3.1.A. Nos Engagements.....	18
3.1.B. Favoriser des matériaux et des partenaires responsables.....	19
3.1.C. S'engager vers les certifications ISO.....	20
3.2. Stocker les produits, (chimiques, non chimiques, dangereux, non dangereux).....	20
3.2.A. Nos Engagements.....	20
3.2.B. Structurer et encadrer les méthodes de stockages des produits.....	20
3.2.C. Former et auditer pour s'assurer de la conformité réglementaire.....	21
4. Collaborer avec des partenaires responsables.....	21
4.1. Identifier et favoriser les sous-traitants engagés et sensibiliser les autres.....	21
L'engagement de Repartim.....	23
Un mot du Président.....	23

Le périmètre environnemental de Repartim

Chez Repartim, nous croyons fermement en la responsabilité environnementale et en la durabilité. En tant qu'entreprise spécialisée dans les travaux et le dépannage à domicile, nous sommes conscients de l'impact que nos activités peuvent avoir sur l'environnement et nous nous engageons à mettre en place une politique environnementale solide.

Notre vision est de devenir un leader dans notre secteur, non seulement en fournissant des services de haute qualité à nos clients, mais également en adoptant des pratiques durables qui préservent notre planète pour les générations futures. Nous reconnaissons que chaque action compte et que chaque petit pas vers la durabilité peut faire une différence significative.

Notre ambition : « S'inscrire dans une démarche écologique, améliorer nos pratiques et réduire notre impact environnemental. »

Cette politique est initiée par le comité décisionnel RSE Repartim, défini plus haut, et encouragée par la direction générale. Elle engage toutes les agences Repartim situées sur l'ensemble du territoire français, tous les collaborateurs qui œuvrent au quotidien mais aussi tous nos partenaires, fournisseurs et sous-traitant avec lesquels nous souhaitons déployer une force commune dans la réduction de notre empreinte environnementale.

Ensemble, nous pouvons créer un monde plus propre, plus sain et plus durable. Rejoignez-nous dans notre engagement envers une politique environnementale responsable chez Repartim !



1. Limiter l'utilisation des ressources naturelles

1.1. Limiter l'utilisation d'électricité et se tourner vers de l'énergie verte

1.1.A. Nos Engagements

Nous avons à cœur de limiter l'utilisation des ressources naturelles et de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement. Dans cette optique, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives visant à réduire notre consommation d'électricité et à favoriser l'utilisation de sources d'énergie verte.

→ L'utilisation d'équipements éco énergétiques, tels que des systèmes d'éclairage LED, des appareils électroménagers et des équipements de chauffage et de refroidissement à haute efficacité énergétique.

→ L'utilisation de source d'énergies renouvelables pour alimenter les opérations de l'entreprise.

→ La sensibilisation et la formation des employés et des sous-traitants à l'importance de la conservation de l'énergie.

→ Le suivi et la gestion de l'énergie via un système interne d'identification des économies d'énergie pouvant être réalisées.

1.1.B. Réduire notre consommation d'énergie globale et favoriser l'énergie verte

Nous sommes conscients de la variabilité de notre nombre d'agences à travers le territoire français. Afin d'optimiser notre consommation d'énergie en tenant compte de cette diversité, nous avons décidé de calculer l'évolution de nos consommations en fonction des surfaces en m² occupées par nos agences. **Nous visons une diminution de 15% de la consommation d'énergie par mètre carré de surface occupée d'ici 2025.**

Nous avons identifié des sites clés, tels que notre siège social basé à Saint-Pierre-des-Corps et les plateaux d'appels de Saint-Pierre-des-Corps et de Marseille, où nous avons décidé d'atteindre **une réduction spécifique de la consommation d'énergie de 30% d'ici 2025.** Ces sites représentent des opportunités significatives d'amélioration et nous concentrerons nos efforts pour y parvenir.

Modifier nos infrastructures

Pour atteindre ces objectifs, nous nous concentrerons également sur la réduction de la consommation d'énergie liée aux équipements de chauffage, ventilation et climatisation (CVC). **Nous avons fixé un objectif de réduction de 40 % de cette consommation d'ici 2030** en mettant en œuvre des mesures d'efficacité énergétique dans nos installations.

- ❖ Pour commencer, nous demandons à l'ensemble de nos agences et à notre service Moyens Généraux de procéder à l'installation d'ampoules LED à faible consommation dans tous nos locaux pour tout futur achats d'équipement. Grâce à cette mesure, nous pouvons considérablement réduire notre consommation énergétique tout en maintenant un éclairage de qualité. De plus, nous avons équipé nos bureaux de détecteurs de mouvement qui permettent d'éteindre automatiquement les lumières dans les zones inoccupées comme les couloirs, optimisant ainsi notre utilisation de l'électricité.

Modifier nos méthodes de consommation pour une énergie plus verte

Dans le cadre de notre engagement en faveur des énergies renouvelables, nous avons fixé un objectif ambitieux d'**augmenter la part de l'utilisation de ces sources d'énergie dans notre**

approvisionnement énergétique de 80 % d'ici 2025. Cela comprendra l'exploration de solutions d'énergie solaire, éolienne et d'autres sources renouvelables adaptées à nos besoins.

1.1.C. Sensibiliser sur la consommation d'énergie

En interne : auprès des collaborateurs et de nos sous-traitants

- ❖ Conscients de l'impact de nos employés sur la consommation énergétique, nous encourageons une approche proactive de l'efficacité énergétique. Nous sensibilisons nos équipes à l'importance de pratiques simples mais efficaces, comme l'extinction des lumières et des équipements lorsqu'ils ne sont pas utilisés, la régulation de la température dans les bureaux et la réduction de l'utilisation de l'énergie pendant les périodes de faible activité. Cela passe par des communications et des campagnes d'affichages dans les bureaux.

Cf. Campagnes de sensibilisations aux actions écoresponsables du quotidien, Repartim



Nous valorisons la contribution de chacun de nos employés dans notre démarche d'efficacité énergétique. Nous encourageons activement le partage d'idées et de suggestions pour améliorer notre performance énergétique. Nous sommes convaincus que chaque proposition peut contribuer à créer un environnement de travail plus écoresponsable.

- ❖ Nous en profitons également pour sensibiliser nos sous-traitants via un kit de communication mis à leur disposition pour leur montrer la voie et initier avec eux leur propre démarche RSE. Ce kit, ainsi que l'ensemble des politiques et procédures Repartim leur sont disponibles depuis un extranet dédié au sous-traitant.

Cf. Capture d'écran d'une rubrique « Initier ma démarche RSE » sur l'extranet Sous-Traitants, Repartim

À L'externe : auprès de nos clients

- ❖ Chez nos clients, nous encourageons l'utilisation de la lumière naturelle autant que possible. Lorsque nous intervenons sur un chantier, nous sensibilisons nos équipes et demandons leur coopération pour éteindre les lumières lorsque cela est approprié. Nous croyons fermement que de petits gestes peuvent avoir un impact significatif sur la consommation d'énergie globale.

Chez Repartim, nous considérons la réduction de notre consommation d'électricité comme un pilier essentiel de notre démarche de développement durable. Grâce à l'adoption de pratiques économes en énergie et à la mobilisation de nos équipes, nous progressons vers une entreprise plus écoresponsable, contribuant ainsi à la préservation de notre environnement pour les générations futures.

1.1.D. Structurer la donnée et suivre l'évolution des consommations d'énergie

Même si un audit énergétique approfondi des bâtiments n'est pas obligatoire pour Repartim (*nos consommations de transport représentant aujourd'hui 93% de nos consommations globales, seul un audit énergétique transport est obligatoire*), nous avons décidé de [mener cette initiative volontaire d'ici 2028](#). Un audit énergétique bâtiment nous permettra d'identifier avec précision les sources de gaspillage d'énergie et les opportunités d'amélioration supplémentaires. Cela nous aidera à orienter nos efforts vers les mesures les plus efficaces pour optimiser notre performance énergétique.

Nous sommes déterminés à relever ces défis avec un engagement fort envers la durabilité et la préservation de l'environnement. En fixant des objectifs quantitatifs clairs et en adoptant des pratiques écoresponsables, nous poursuivons notre engagement pour un avenir plus vert et durable.

- ❖ Pour assurer un suivi régulier de nos performances, [nous établissons des rapports périodiques trimestriels](#). Ces rapports nous permettent d'évaluer nos résultats par rapport à nos objectifs et d'identifier les domaines nécessitant des actions correctives. En communiquant de manière transparente nos réalisations en matière d'efficacité énergétique à nos parties prenantes internes et externes, nous renforçons notre engagement envers la durabilité et la responsabilité environnementale.

Cf. [Dashboard de suivi des consommations siège et agences](#), Repartim

1.2. Limiter la consommation de l'eau et contrôler son rejet

1.2.A. Nos Engagements

Chez Repartim, nous sommes pleinement engagés dans la préservation des ressources hydriques et la réduction de notre impact environnemental. Nous nous engageons à limiter la consommation d'eau et à contrôler rigoureusement son rejet dans le cadre de nos opérations. Cet engagement est une part intégrante de notre responsabilité environnementale.

- L'utilisation responsable de l'eau dans toutes les opérations de l'entreprise.
- L'utilisation de technologies et d'équipements efficaces sur le plan de la consommation d'eau, tels que des robinets à faible débit, des chasses d'eau à double commande et des systèmes de récupération d'eau de pluie.
- La sensibilisation des employés et des clients à l'importance de la conservation de l'eau et à l'informations sur les bonnes pratiques d'utilisation de l'eau, tant dans les bureaux que sur les chantiers.
- La détection et la réparation rapide des fuites d'eau dans les bâtiments, ainsi que la mise en place de procédures de maintenance régulières pour minimiser les pertes d'eau.
- La mise en place d'un suivi régulier de la consommation d'eau via des rapports périodiques sur les progrès réalisés le partage des résultats avec les parties prenantes internes et externes pour favoriser la transparence et la responsabilité.

1.2.B. Réduire notre consommation d'eau globale et favoriser l'utilisation responsable

Nous visons à [réduire la consommation d'eau par mètre carré de surface occupée de 15% d'ici 2025](#). Toujours en prenant en compte la variabilité du nombre d'agences sur le territoire français, nous ajusterons nos objectifs en fonction des caractéristiques de chaque site pour assurer une approche adaptée et équitable.

Nous avons identifié des sites spécifiques, notamment notre siège social basé à Saint-Pierre-des-Corps et les plateaux d'appels de Saint-Pierre-des-Corps et Marseille, où nous visons à atteindre une **réduction spécifique de la consommation d'eau de 20% d'ici 2025**. Des mesures ciblées seront mises en place pour optimiser l'utilisation de l'eau dans ces installations.

- ❖ Pour le lavage de nos camions et véhicules de société, **nous recommandons à nos utilisateurs un lavage courant pour entretien une fois par trimestre**. En cas de nécessité et à appréciation individuelle du conducteur, le lavage peut être opéré à plus régulièrement, les véhicules ne pouvant pas circuler souillés. Dans l'optique de limiter la consommation d'eau lors du lavage, nous limitons le budget à disposition sur les cartes Total à 16€ par mois et par utilisateur.
- ❖ **Nous effectuons régulièrement des inspections approfondies pour détecter les fuites potentielles dans nos systèmes de plomberie**, tels que les tuyaux, les robinets et les raccords. **Tout ceci étant suivi lors de nos audits agences**. Lorsqu'une fuite est identifiée, nous prenons des mesures immédiates pour effectuer les réparations nécessaires et prévenir tout gaspillage supplémentaire d'eau. Nos salariés techniciens étant formés à la recherche de fuites et aux métiers de la plomberie, la réactivité de nos processus est garantie.

Cf. Grille d'audit agence, Repartim

1.2.C. Diversifier nos infrastructures pour être moins dépendant à l'eau potable

Nous prévoyons de budgéter des mesures visant à récupérer et à réutiliser l'eau. Ces mesures pourraient inclure la mise en place de systèmes de récupération d'eau de pluie, la réutilisation des eaux usées traitées pour des usages non potables, ou d'autres solutions innovantes en fonction des besoins spécifiques de chaque site.

- ❖ Dans nos bureaux, nous avons adopté des pratiques responsables pour réduire notre consommation d'eau. Nous demandons à l'ensemble de nos agences et à notre service Moyens Généraux de procéder à l'installation des robinets poussoirs avec arrêt automatique dans les lavabos et les sanitaires pour tout futur achats d'équipement, permettant ainsi de minimiser le gaspillage d'eau. Ces dispositifs garantissent que l'eau ne coule que pendant la durée nécessaire, évitant ainsi tout usage excessif. De plus, nous avons optons pour des robinets à faible débit dans nos installations pour réduire la consommation d'eau sans compromettre la qualité ou le confort.

Grâce à l'installation de chasses d'eau à double commande dans nos installations sanitaires, nous permettons à nos employés de choisir entre un petit ou un grand volume de rinçage en fonction des besoins, favorisant ainsi une utilisation plus efficace de l'eau tout en maintenant des normes d'hygiène élevées.

- ❖ Chez nos clients, nous mettons en œuvre des pratiques responsables lors de nos interventions sur les chantiers. Nous utilisons des bombonnes dans nos camions pour approvisionner en eau les chantiers. Cette approche nous permet de réduire notre dépendance à l'eau potable, contribuant ainsi à la préservation des ressources hydriques, mais également à la tranquillité de nos clients en utilisant nos propres point d'eau et non les leurs. Nous cherchons également à sensibiliser nos clients à l'importance de la conservation de l'eau, partageant des informations sur les bonnes pratiques d'utilisation de l'eau et les encourageant à adopter des mesures similaires dans leurs propres activités.

- ❖ En parallèle, nous prévoyons de mettre en place des [procédures strictes pour le rejet approprié des eaux usées ou souillées sur les chantiers](#), conformément aux normes environnementales en vigueur d'ici 2024.
- ❖ En vue d'exploiter les ressources disponibles de manière durable, nous explorons également des systèmes de récupération d'eau de pluie pour une utilisation non potable, telle que le nettoyage ou l'approvisionnement des bombonnes d'eau portables, située dans nos camions et utilisés par les techniciens lors du chantier pour le nettoyage divers. Ce projet sera budgété en 2024.

1.2.D. Sensibiliser sur la consommation d'eau

- ❖ La sensibilisation de nos employés et de nos clients est un élément crucial de notre démarche. Nous partageons régulièrement des rappels et des conseils sur la consommation responsable de l'eau dans nos locaux, encourageant ainsi nos employés à adopter des pratiques écoresponsables au quotidien, comme éteindre les robinets lorsqu'ils ne sont pas utilisés et signaler les fuites éventuelles. Nous sommes convaincus que chaque geste compte et que l'engagement de chacun est essentiel pour assurer une utilisation responsable de cette précieuse ressource.
- ❖ Nous en profitons également pour sensibiliser nos sous-traitants via un kit de communication mis à leur disposition pour leur montrer la voie et initier avec eux leur propre démarche RSE. Ce kit, ainsi que l'ensemble des politiques et procédures Repartim leur sont disponibles depuis un extranet dédié au sous-traitant.

Cf. Capture d'écran d'une rubrique « Initier ma démarche RSE » sur l'extranet Sous-Traitants, Repartim

1.1.E. Structurer la donnée et suivre l'évolution des consommations d'eau

- ❖ Nous nous efforçons de suivre de près nos progrès en matière de gestion de l'eau. En établissant un suivi régulier de notre consommation d'eau, nous sommes en mesure de comparer nos résultats par rapport à nos objectifs et de prendre des mesures correctives lorsque cela est nécessaire. Nous établissons également des rapports périodiques annuels sur notre consommation d'eau et nos progrès réalisés, en utilisant des indicateurs clés de performance spécifiques à la gestion de l'eau.

Ces rapports décrivent notre performance actuelle, comparent nos résultats aux objectifs fixés et mettent en évidence les mesures prises pour réduire notre consommation d'eau. Nous partageons ces rapports avec nos employés, nos partenaires commerciaux, nos clients et autres parties prenantes pertinentes pour favoriser la transparence et la responsabilité.

Cf. Dashboard de suivi des consommations siège et agences, Repartim

1.3. Limiter la surproduction et la surconsommation de produits

1.3.A. Nos Engagements

Chez Repartim, nous nous engageons fermement à limiter la surproduction et la surconsommation de produits. Nous reconnaissons l'importance de prendre des mesures responsables pour réduire notre empreinte écologique et promouvoir une consommation durable.

- La favorisation de l'économie circulaire en encourageant le réemploi, la réutilisation et le recyclage des produits et des matériaux de construction.
- La sensibilisation des employés, des sous-traitants, des clients et des autres parties prenantes à l'importance de la réduction de la surproduction et de la surconsommation.
- La favorisation des fournisseurs encourageant des pratiques responsables en matière de production et de livraison des matériaux.
- La favorisation du digital et des processus dématérialisés par rapport au papier. Ceci pour l'ensemble de nos document commerciaux et administratifs.

1.3.B. Étendre la durée de vie d'un produit

En favorisant toujours la réparation au remplacement quand cela est possible

Chez Repartim, nous sommes fermement engagés à adopter une approche responsable en matière de gestion des menuiseries. Pour réduire notre impact environnemental, nous nous fixons l'objectif ambitieux de privilégier la réparation plutôt que le remplacement des menuiseries diverses.

En formant nos équipes et en collaborant avec des partenaires spécialisés dans la réparation et la rénovation, nous chercherons à prolonger la durée de vie des menuiseries existantes. Cela permettra de réduire considérablement la consommation de matériaux, d'énergie et d'eau, tout en évitant la génération de déchets inutiles. [Grâce à cette démarche, nous atteignons un taux de 40% de menuiserie réparées et nous visons à améliorer ce taux pour atteindre 50% d'ici 2025.](#)

- ❖ Nous accordons une grande importance à la réparation plutôt qu'au remplacement des menuiseries diverses, et nos techniciens-conseils jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation de nos clients à cette approche durable. Lors de leurs interventions sur le terrain, nos techniciens-conseils prennent le temps d'expliquer en détail les avantages de la réparation des menuiseries existantes.
 1. Tout d'abord, ils mettent en évidence les aspects économiques de la réparation. En optant pour la réparation plutôt que le remplacement complet, nos clients peuvent réaliser des économies significatives. La réparation permet d'éviter les coûts élevés liés à l'achat de nouveaux matériaux et à la main-d'œuvre pour l'installation. De plus, elle réduit les dépenses associées à l'élimination des anciennes menuiseries, contribuant ainsi à optimiser le budget des projets.
 2. Ensuite, nos techniciens-conseils soulignent les avantages environnementaux de la réparation. La réparation permet de prolonger la durée de vie des menuiseries, évitant ainsi la nécessité de produire de nouvelles pièces et de consommer des ressources supplémentaires. En optant pour la réparation, nos clients participent activement à la préservation des ressources naturelles et à la réduction des déchets de construction.
 3. Outre les aspects économiques et environnementaux, nos techniciens-conseils mettent en avant les bénéfices esthétiques de la réparation. La réparation permet de

conserver l'apparence d'origine des menuiseries, évitant ainsi les altérations visuelles causées par le remplacement complet. Cela est particulièrement pertinent dans des bâtiments historiques ou ayant une esthétique spécifique que nos clients souhaitent préserver.

Pour garantir la qualité et la pertinence des réparations proposées, nos techniciens-conseils sont formés pour évaluer l'état des menuiseries sur place. Ils disposent de l'expertise nécessaire pour déterminer si la réparation est une option viable et suggèrent ensuite des solutions adaptées à chaque situation.

- ❖ Par ailleurs, nous sommes fiers de collaborer avec des entreprises spécialisées dans la réparation de menuiseries métalliques, telles que Sky In Lab. Ces partenariats nous permettent d'accéder à une expertise supplémentaire lorsque des réparations plus complexes sont nécessaires. Nous travaillons main dans la main avec nos partenaires pour offrir des solutions de réparation efficaces et durables à nos clients.

En favorisant le réemploi

Nous sommes, depuis 2021, beaucoup plus strictes sur les commandes de fournitures administratives comme les stylos, les cahiers, etc. De plus, la réduction des processus utilisant du papier engendre inévitablement une réduction de la consommation de fournitures de bureau. Pour aller plus loin sur la réduction des consommations superflues via le réemploi, [notre objectif est de diminuer le volume total des commandes de fournitures bureautiques de 20% d'ici 2025](#). Cette initiative vise à promouvoir une utilisation responsable des ressources et à contribuer à la préservation de l'environnement.

- ❖ Nous commençons par valider manuellement l'ensemble des commandes passée par les différentes agences et les différents services du siège. Notre service des moyens généraux examine chaque commande afin d'identifier les besoins et la meilleure manière d'y répondre, en privilégiant le réemploi dès que possible.
- ❖ Nous encourageons le réemploi des goodies et autres articles promotionnels au sein de l'entreprise. Au lieu de produire de nouveaux articles à chaque événement ou campagne, nous favorisons la réutilisation des articles existants. Cette approche nous permet de réduire la demande de nouvelles productions et de limiter le gaspillage.
- ❖ Lors de nos précédents changements de marques, nous avons adopté cette pratique en favorisant le réemploi des goodies en interne (comme les stylos et les blocs notes) et en offrant les vêtements de travail brodés de l'ancienne marque à des associations françaises favorisant le réemploi et le recyclage, telles que "Active". L'ensemble des stocks d'anciens vêtements sur la région Ile-de-France a également été envoyée dans des pays défavorisés après avoir été débrodés dans un atelier associatif.
- ❖ Lorsque nous souhaitons nous séparer de nos fournitures de bureau inutilisées, nous contactons les centres de loisirs et écoles locales pour leur demander s'ils accepteraient un don de fournitures. Ceci nous a notamment permis en 2023 de donner plus d'une cinquantaine de classeurs dans les centres de loisir situés autour de notre siège social à Saint-Pierre-des-Corps.

Ces actions démontrent notre engagement envers la durabilité et l'économie circulaire. Chez Repartim, nous nous efforçons de devenir une entreprise de référence en matière de pratiques écoresponsables et de contribuer activement à la préservation de l'environnement tout en favorisant l'aspect sociétal lorsque cela est faisable.

En favorisant l'économie circulaire

Dans le cadre de notre engagement envers la durabilité et la réduction des déchets électroniques, nous avons décidé de [passer l'ensemble de notre parc de téléphones mobiles et de PC portables en 100% reconditionné d'ici 2025](#). En optant pour des appareils reconditionnés, nous prolongeons leur durée de vie tout en réduisant la demande de nouvelles productions et en limitant les déchets électroniques.

Nous avons également décidé de [budgétiser l'utilisation de Fairphones pour l'ensemble de nos collaborateurs ayant besoin d'un smartphone d'ici 2025](#). Les Fairphones sont conçus pour être éthiques, durables et modulaires, facilitant leur réparation et leur mise à niveau, ce qui réduit considérablement leur impact environnemental. En adoptant les Fairphones, nous démontrons notre engagement envers la responsabilité sociale et environnementale, tout en encourageant l'innovation et la transparence dans l'industrie des appareils électroniques.

- ❖ Nous favorisons activement l'utilisation de produits reconditionnés lorsque cela est possible. **En 2023 on comptabilise 100% des mobiles et 80% du reste du matériel informatique en achat reconditionné.** De plus, nous établissons des programmes de retour pour les produits en fin de vie, afin de les rediriger vers des centres de recyclage certifiés tels qu'Envie. En adoptant cette approche, nous réduisons la production de déchets électroniques et contribuons à une économie circulaire.

Cf. Procédure d'achat, de gestion et de fin de cycle de vie du matériel informatique, Repartim

1.3.C. Éviter la surconsommation de produit

Via la réduction du matériel acheté

Nous sommes convaincus que la réduction du nombre de téléphones dans notre parc informatique contribuera à une utilisation plus responsable des ressources. [Nous nous fixons donc l'objectif de réduire de 50% le nombre de téléphones fixes utilisés au sein de notre entreprise d'ici 2025](#).

Parallèlement, nous encouragerons nos salariés à favoriser l'appel depuis un ordinateur chaque fois que cela est possible, en utilisant des solutions de communication numériques. Cette approche nous permettra de limiter l'achat de nouveaux appareils et de rationaliser nos outils de communication, tout en minimisant notre impact environnemental.

- ❖ **Département des systèmes d'information (DSI) :** « Nous avons identifié que nous utilisons encore un nombre important de téléphones fixes. Afin de réduire notre consommation de téléphones et de matières premières, nous nous engageons à privilégier les appels directs depuis les ordinateurs. En utilisant des solutions de communication numériques, telles que les logiciels de voix sur IP (VoIP), nous minimiserons le besoin de téléphones fixes supplémentaires et contribuerons ainsi à la préservation des ressources naturelles. »

Via la digitalisation de nos processus opérationnels

Nous entreprenons une démarche de digitalisation de nos documents administratifs et commerciaux. En favorisant la dématérialisation des processus et en encourageant l'utilisation de solutions numériques, [nous visons à digitaliser 90% de nos documents administratifs d'ici 2025](#). Cette initiative permettra non seulement de réduire notre consommation de papier, mais aussi de simplifier nos opérations et de renforcer notre efficacité.

Parallèlement, nous sommes conscients de l'impact environnemental de l'utilisation excessive de papier et d'imprimantes portables. C'est pourquoi nous nous engageons à réduire notre [consommation de papier en minimisant l'achat d'imprimantes portables de 90% en 2023 par rapport à 2020](#).

- ❖ Nous poursuivons activement la digitalisation de nos processus internes. En optimisant l'utilisation des technologies numériques, nous visons à réduire notre consommation de papier, d'encre et d'autres ressources associées à l'impression. Nous digitalisons les contrats de travail, les avenants, les bulletins de salaire, les packs d'accueil, les votes du CSE, les titres restaurants, les devis, les factures, les contrats d'abonnement et d'autres documents, afin de limiter notre impact environnemental.

On considère en 2023 que 80% des types de documents provenant de chez Repartim est déjà digitalisé.

Via la gestion précise de nos stocks chantier

Nous attachons une grande importance à la gestion responsable de nos stocks chantier. Nous nous sommes fixé l'objectif ambitieux de **réduire nos niveaux de stocks pour atteindre 95% de commandes sans stock dans chaque agence d'ici 2025**.

- ❖ Pour atteindre la gestion responsable de nos stocks chantier, nous déployons des stratégies de planification et d'approvisionnement avancées, nous permettant d'optimiser les livraisons de matériaux sur les chantiers ou en agences. Cette approche nous offre plusieurs avantages importants. Tout d'abord, elle nous permet de minimiser les immobilisations de stocks inutiles, évitant ainsi les surcoûts associés à leur stockage prolongé. En réduisant nos niveaux de stocks, nous libérerons également des ressources financières, qui pourront être réinvesties dans d'autres projets ou activités.

Enfin, cette démarche s'inscrit pleinement dans notre engagement en faveur du développement durable. En réduisant nos niveaux de stocks, nous contribuons à limiter l'impact environnemental de notre activité en évitant le gaspillage de ressources et en optimisant l'utilisation des matériaux.

Ces objectifs et actions démontrent notre détermination à intégrer les principes de développement durable dans notre mode de fonctionnement. Nous continuerons à progresser dans cette voie, en nous appuyant sur l'innovation, la collaboration et la transparence pour réaliser ces objectifs ambitieux d'ici 2025.

2. Limiter la production des activités opérationnelles et réduire l'émission carbone

2.1. Les émissions de gaz à effet de serre : empreinte Carbone

2.1.A. Définition des scopes

Le Greenhouse Gas Protocol (Protocole des Gaz à Effet de Serre) offre une approche normalisée en identifiant les scopes 1, 2 et 3 comme les principales catégories d'émissions à prendre en compte pour évaluer l'empreinte carbone d'une organisation.

Scope 1 : Les émissions directes de gaz à effet de serre provenant des sources contrôlées directement par l'entreprise. Cela inclut les émissions provenant de la combustion de carburants fossiles dans les équipements et les véhicules de l'entreprise, ainsi que les émissions issues des processus chimiques internes.

Scope 2 : Les émissions indirectes de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise. Cela inclut les émissions générées par les centrales électriques ou les installations de production d'énergie utilisées pour alimenter les activités de l'entreprise.

Scope 3 : Les émissions indirectes de gaz à effet de serre qui résultent des activités de l'entreprise mais qui se produisent en dehors de ses limites organisationnelles. Cela inclut les émissions liées aux activités des fournisseurs, des clients et des utilisateurs finaux des produits de l'entreprise, ainsi que les émissions liées aux déplacements professionnels, aux déchets, etc.

2.1.B. Nos Engagements

Chez Repartim, nous nous engageons à limiter la production des activités opérationnelles et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1,2 et 3, afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de l'environnement.

- Le remplacement progressif des véhicules conventionnels des petits conducteurs par des véhicules à faibles émissions, tels que des véhicules électriques ou hybrides.
- La promotion du télétravail et de l'utilisation de la visioconférence pour réduire les déplacements professionnels et les émissions de carbone associées.
- La sensibilisation et formation des employés à l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre et à adopter des pratiques écoresponsables.
- La collaboration avec des sous-traitants et des fournisseurs encourageant des pratiques responsables en matière de réduction des émissions de carbone.

2.1.C. Optimiser notre émission carbone direct (scope 1)

Via notre flotte de véhicules

Chez Repartim, nous sommes résolus à faire de notre flotte de véhicules un vecteur de transition vers des pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement. Pour atteindre cet objectif, nous avons prévu de **budgetiser une transition vers des véhicules à faibles émissions d'ici à 2030**. Cela signifie que nous souhaitons remplacer progressivement nos véhicules conventionnels par des alternatives plus propres, telles que des véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène.

Nous nous fixons l'objectif ambitieux de **réduire de 55 % les émissions de CO2 provenant des véhicules utilisés par notre entreprise d'ici à 2030**, conformément à l'objectif fixé dans le cadre de l'Accord de Paris.

- ❖ Nous encouragerons également nos employés à opter pour des modes de transport plus durables, comme le covoiturage ou l'utilisation des transports en commun, en mettant en place des incitations et des politiques favorisant ces choix responsables.
- ❖ Parallèlement, nous explorons et commençons à adopter l'utilisation de carburants alternatifs pour nos véhicules et équipements. Ces carburants plus propres, tels que le bioéthanol, le biodiesel ou le gaz naturel, contribueront à réduire significativement les émissions de CO2 et autres polluants résultant de la combustion des carburants fossiles.
- ❖ Afin de suivre de près notre performance énergétique dans la gestion responsable de notre empreinte carbone liée aux transports, **nous avons mis en place un processus d'audit énergétique transport approfondi qui sera réalisé tous les 4 ans**. Cet audit permettra d'évaluer en détail nos émissions de gaz à effet de serre provenant de nos déplacements professionnels, de nos livraisons et de nos activités de transport.

Grâce à cet audit, nous pourrions identifier les secteurs où des améliorations peuvent être apportées, comme la flotte de véhicules utilisée, l'optimisation des itinéraires ou encore la promotion des alternatives de transport plus durables. Ces analyses régulières nous permettront de prendre des mesures spécifiques pour réduire notre impact environnemental

et de garantir une approche proactive de la gestion de notre empreinte carbone liée aux transports.

Via une gestion proactive de nos déchets (Référence à la Partie 2.2. La gestion de nos déchets)

La gestion responsable des déchets et des produits chimiques est également au cœur de notre engagement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous mettons en place des protocoles stricts pour la gestion des déchets, en cherchant en priorité à réduire les déchets à la source. Le recyclage des matériaux sera également favorisé pour minimiser notre impact sur l'environnement.

2.1.D. Optimiser notre émission carbone énergétique (scope 2)

(Référence à la Partie 1.1. Limiter l'utilisation d'électricité et se tourner vers de l'énergie verte)

Dans le cadre du Scope 2, Repartim s'engage résolument à faire la transition vers une électricité à faible émission de carbone. L'objectif est d'augmenter progressivement la part d'énergie renouvelable dans notre mix énergétique global en utilisant des sources d'électricité vertes certifiées, telles que l'énergie solaire, éolienne, ou hydraulique. Cette transition vers une énergie plus propre est étroitement liée à nos efforts dans la partie 1.1. *Limiter l'utilisation d'électricité et se tourner vers de l'énergie verte*, où nous cherchons à limiter l'utilisation des ressources naturelles et à promouvoir des pratiques écoresponsables.

2.1.E. Optimiser notre émission carbone indirecte (scope 3)

Dans le cadre du Scope 3, nous nous engageons à réduire les émissions liées aux déplacements professionnels, tels que les voyages en avion, en train ou en voiture.

- ❖ Pour atteindre cet objectif, nous encourageons activement l'utilisation de moyens de transport plus durables, tels que le covoiturage, les transports en commun ou les visioconférences, chaque fois que cela est possible, afin de limiter notre empreinte carbone.

Parallèlement, nous nous concentrons sur la réduction des émissions indirectes tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cela comprend une collaboration étroite avec nos fournisseurs et sous-traitants pour encourager des pratiques durables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- ❖ Nous évaluons les performances environnementales de nos fournisseurs et préférons travailler avec ceux qui partagent des valeurs environnementales similaires, ce qui nous permet de construire une chaîne d'approvisionnement plus responsable. Cela peut inclure l'évaluation des performances environnementales des fournisseurs, la promotion de l'efficacité énergétique dans leur production et la préférence pour les fournisseurs qui partagent des valeurs environnementales similaires.
- ❖ Dans le choix des matériaux utilisés dans nos projets de construction, nous privilégions les matériaux durables et à faible émission de carbone. Nous achetons des matériaux recyclés ou reconditionnés lorsque possible (Référence à la partie 1. 3 *Limiter la surproduction et la surconsommation de produits*) et nous avons établi un partenariat avec notre fournisseur Dispano, qui fournit du **bois certifié FSC à 100 % et PFEC, garantissant ainsi une gestion forestière durable**.

D'ici 2025, nous souhaitons également développer cette même évaluation de critère d'engagement environnementaux avec nos sous-traitants. Ces derniers ayant beaucoup moins de moyens et de supports que des grands groupes comme nos fournisseurs, il nous faudra en amont les sensibiliser et les accompagner dans leur démarche.

En intégrant ces actions dans notre stratégie, nous visons à réduire significativement notre impact environnemental lié aux émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de notre chaîne de valeur,

tout en renforçant notre engagement en faveur de la durabilité et de la responsabilité environnementale. Cette approche globale contribue à faire de Repartim un acteur respectueux de l'environnement et engagé dans la lutte contre le changement climatique.

2.1.F. Structurer la donnée et suivre l'évolution des émissions carbone

- ❖ Nous mettons en place un système de suivi et de reporting annuel des émissions de gaz à effet de serre pour chaque Scope via un comité atelier composé de notre Directeur Administratif et financier, notre Contrôleur de Gestion, notre Responsable Achats, notre Responsable Moyens Généraux et Flotte Automobile, notre Responsable Paie, nos Administrateurs Systèmes et enfin notre Responsable Communication, Marketing et RSE. Grâce à ce suivi rigoureux, nous serons en mesure de surveiller nos progrès, d'identifier les domaines nécessitant des améliorations supplémentaires et de prendre des mesures correctives lorsque cela est nécessaire.

Ces rapports nous permettront également de communiquer nos résultats à nos employés, partenaires, clients et autres parties prenantes, renforçant ainsi notre engagement en faveur de la durabilité et de la réduction des émissions.

Cf. Suivi de Bilan Carbone via l'outil Baticarbone de la FFB, Repartim, version 2022

- ❖ Nous amorçons également des conversations avec Greenly et Carbo, deux prestataires fournissant des études détaillées de Bilan Carbone selon les données récoltées de l'entreprise. Ces échanges ont vocation à nous amener à l'établissement d'un bilan carbone annuel multi scope qui nous permettra d'aller encore plus loin dans un programme complet de réduction des émissions à partir de 2024.

La sensibilisation et la formation de nos employés jouent un rôle essentiel dans notre démarche écologique. Nous sommes convaincus que chaque individu peut contribuer positivement à notre engagement en matière d'émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi nous préparons des formations sur la conduite éco énergétique, l'utilisation efficace de l'équipement et les bonnes pratiques environnementales. En sensibilisant nos employés sur les enjeux liés au climat et aux pratiques écoresponsables, nous les encourageons à adopter des comportements plus durables, tant dans le cadre professionnel que dans leur vie quotidienne. Nous croyons en l'impact positif de chaque action individuelle et en la puissance de l'engagement collectif pour créer un avenir plus durable et respectueux de l'environnement.

Au-delà des initiatives internes, nous souhaitons également sensibiliser nos clients et partenaires aux enjeux environnementaux. En partageant notre expérience, nos pratiques et nos résultats publiquement, nous espérons les inspirer à entreprendre leurs propres démarches durables. Ensemble, nous pouvons construire un mouvement plus vaste en faveur de la préservation de notre planète et de la lutte contre le changement climatique.

2.2. La gestion de nos déchets

2.2.A. Nos Engagements

Repartim s'engage à mettre en place une gestion efficace des déchets et à respecter les principes de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB). Nous sommes déterminés à réduire l'impact environnemental de nos activités en adoptant des pratiques responsables de gestion des déchets tout au long du cycle de vie des projets.

Nous souhaitons diffuser une procédure de gestion des déchets claire et documentée. Cette dernière énoncera les principes et les objectifs de l'entreprise en matière de gestion responsable des déchets, ainsi que les mesures spécifiques mises en place pour atteindre ces objectifs.

L'entreprise s'engage à se conformer à toutes les réglementations locales, nationales et internationales relatives à la gestion des déchets dangereux. Cela inclut l'identification correcte des déchets dangereux, leur stockage sécurisé, leur transport et leur élimination appropriés, conformément aux normes en vigueur. Dans ce cadre nous nous engageons à évaluer et à classer correctement les déchets générés dans ses activités afin de déterminer s'ils sont dangereux ou non. Cela permettra de mettre en place les mesures de gestion appropriées pour chaque type de déchet, en accord avec les réglementations en vigueur.

- Mettre en place des procédures de stockage sécurisées pour les déchets dangereux, en utilisant des contenants adéquats, étiquetés et étanches, afin de prévenir les fuites et les contaminations
- Améliorer au quotidien le système de tri sélectif mis en place dans ses locaux (Tri 5 flux) et sur ses chantiers (Tri 7 flux).
- Collaborer avec des partenaires de recyclage et des centres de traitement des déchets pour garantir que les matériaux recyclables issus de ses projets de construction sont correctement collectés, triés et acheminés vers des installations de recyclage certifiées.
- Évaluer les pratiques de gestion des déchets de ses fournisseurs et à privilégier ceux qui adoptent des approches responsables de gestion des déchets.
- Fournir des rapports réguliers et transparents sur ses performances en matière de gestion des déchets et de conformité à la REP pour les PMCB. Ces rapports permettront de mesurer les progrès réalisés, d'identifier les domaines nécessitant des améliorations et de communiquer les résultats aux parties prenantes internes et externes.

2.2.B Structurer et encadrer la méthode de gestion et de tri des déchets

Nous sommes résolument engagés dans la gestion responsable des déchets. Pour assurer une meilleure gestion et réduction de notre empreinte environnementale, nous mettons en place un plan complet d'encadrement des déchets dans chaque agence, visant à améliorer notre performance écologique et à atteindre nos objectifs environnementaux.

Voici les actions que nous envisageons de réaliser :

Réaliser au moins 1 audit de gestion de déchets dans chaque agence chaque année : Nous croyons en l'importance de l'évaluation régulière de nos pratiques de gestion des déchets. Par conséquent, nous effectuerons au moins un audit de gestion des déchets dans chaque agence chaque année. Ces audits nous permettront de déterminer l'efficacité de nos processus de tri, de collecte et de valorisation des déchets, et d'identifier les opportunités d'amélioration.

Collecter et classer 100% des bordereaux de dépôt de déchets d'ici 2025 : Nous nous engageons à collecter et à conserver tous les bordereaux de dépôt de déchets générés par nos agences. Ces documents sont essentiels pour suivre le devenir de nos déchets, garantir leur élimination appropriée et nous assurer que nous respectons toutes les réglementations environnementales.

Collecter et classer 100% des attestations de valorisation de déchet d'ici 2025 : La valorisation des déchets est un élément clé de notre démarche de gestion durable des déchets. Nous veillerons à collecter toutes les attestations de valorisation des déchets issus de nos agences. Cela nous permettra de vérifier que nos déchets sont traités de manière responsable, réduisant ainsi notre impact environnemental.

Tenir un registre précis des déchets dangereux : La gestion des déchets dangereux requiert une attention particulière. **Nous tiendrons un registre précis de tous les déchets dangereux générés dans nos agences, en documentant les quantités, les types de déchets, les dates de collecte et les**

prestataires de services utilisés. Nous suivons également les processus de stockage, de manipulation et d'élimination des déchets dangereux, ainsi que les formations dispensées aux employés pour garantir une manipulation sûre de ces déchets.

- ❖ Dans le cadre de ce plan, nous mettrons en place les documents suivants pour une gestion efficace des déchets :
 - ❖ **Procédure de Gestion et de Tri des déchets en agence et au siège** : Cette procédure énoncera les directives et les bonnes pratiques à suivre pour trier et gérer les déchets de manière responsable.
Cf. Procédure de Gestion et de Tri des déchets en agence et au siège, Repartim
 - ❖ **Grille d'audit de gestion des déchets** : Cette grille d'audit nous aidera à évaluer de manière systématique et cohérente les pratiques de gestion des déchets dans chaque agence. Cet audit sera réalisé au moment de l'audit général de l'agence.
Cf. Grille d'audit Agence, Repartim
 - ❖ **Reporting de gestion des déchets** : Nous produirons régulièrement des rapports sur nos performances en matière de gestion des déchets, en mettant en évidence les progrès réalisés et les domaines nécessitant des améliorations. Ce reporting pourra être rendu public dès 2025.
 - ❖ **Registre des déchets dangereux par agence** : Nous tiendrons un registre complet et détaillé de tous les déchets dangereux générés, stockés, manipulés et éliminés dans nos agences, afin de garantir une traçabilité rigoureuse.
Cf. Registre des déchets dangereux par agence, Repartim

Avec ce plan d'encadrement des déchets, nous renforçons notre engagement envers la durabilité environnementale et nous assurons une gestion responsable de nos déchets, contribuant ainsi à la protection de notre planète pour les générations futures.

2.2.C. Favoriser les méthodes de tri et réduire nos déchets industriels banals (DIB)

Pour atteindre cet objectif, nous mettons en place un plan complet visant à favoriser les méthodes de tri et à réduire la quantité de DIB.

Nous nous **fixons un objectif ambitieux de réduire de 20% la quantité de déchets en mélange (DIB) d'ici 2025.**

- ❖ Pour atteindre cet objectif, nous mettrons en place des mesures de prévention des déchets, telles que l'optimisation des processus de production, l'utilisation de matériaux recyclables et la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion des déchets.

Nous considérons que le tri à la source (directement au sein de l'agence) est essentiel pour une gestion efficace des déchets. **Nous nous engageons à déployer une solution de tri à la source dans 100% de nos agences physiques qui disposent d'un entrepôt d'ici 2025.** Cela permettra de séparer les différents types de déchets dès leur origine, facilitant ainsi leur traitement et leur valorisation.

- ❖ Nous créons des parcs de déchets avec des conteneurs, des bags, et différents moyens de trier chaque type de déchets avec le passage de notre prestataire de collecte. L'objectif étant de réduire petit à petit l'utilisation massive de benne DIB (déchets industriel banal) en mélange et de favoriser le tri 7 flux étendu par les législations en vigueur et la mise en place d'une REP pour les déchets du bâtiment.

- ❖ Nous déployons dans chaque agence des partenariats avec des prestataires de collecte et de recyclage agréés comme Tri'n'Collect, Paprec, Origami ou encore Suez, pour assurer une élimination appropriée des déchets de construction. Nous nous assurons que les prestataires sont en mesure de collecter et de traiter les différents types de déchets conformément aux réglementations en vigueur. Ces parcs de déchets seront visités régulièrement par notre prestataire de collecte pour assurer un tri efficace et réduire progressivement l'utilisation de bennes DIB en mélange.
- ❖ Nous nous engageons à établir des partenariats cadrés avec des prestataires de collecte spécialisés dans la gestion des déchets dangereux, tels que l'amiante. Ces partenariats nous permettront de gérer de manière sûre et conforme les déchets dangereux générés dans nos activités.

Nous sensibilisons nos collaborateurs sur le réseau de points de collecte REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour les déchets de chantier du bâtiment (PMCB). **Notre objectif est de déployer le dépôt des déchets dans ces points de collecte à hauteur de 25% du total de nos déchets d'ici à 2025.** Cela permettra de mieux gérer et valoriser ces déchets conformément aux obligations légales.

- ❖ Nous organiserons des sessions de formation internes dédiées à la gestion des déchets pour l'ensemble de nos collaborateurs. Ces formations visent à renforcer les compétences de notre personnel en matière de tri, de manutention et de stockage des déchets. Nos employés seront informés sur l'importance de la gestion responsable des déchets, les avantages environnementaux qui en découlent, ainsi que les obligations légales liées à la REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour les déchets de chantier du bâtiment (PMCB). Cette formation prévue pour 2024 sera également l'occasion de répondre aux questions et de recueillir les retours de nos employés pour améliorer continuellement notre approche en matière de gestion des déchets.
- ❖ Nous élaborerons une grille d'évaluation des types de déchets, claire et concise, pour permettre une meilleure compréhension de nos collaborateurs. Cette grille détaillera les différents types de déchets générés dans nos activités, les consignes de tri à respecter, ainsi que les moyens de collecte et de valorisation mis en place. Cette communication sera diffusée en 2024 à l'ensemble du personnel et de nos partenaires pour sensibiliser chacun à la gestion responsable des déchets et faciliter leur implication dans notre démarche environnementale.

3. Utiliser des produits et des processus respectueux de l'environnement

3.1. Sélectionner des produits plus écoresponsables

3.1.A. Nos Engagements

Repartim s'engage à utiliser des produits et des processus respectueux de l'environnement dans ses activités. Nous reconnaissons l'importance de réduire l'impact environnemental de nos choix de produits et de processus, notamment en ce qui concerne les fournitures utilisées, les peintures, les produits nettoyants et le traitement des vêtements de nos techniciens, etc. Nous nous engageons à privilégier les produits respectueux de l'environnement et à adopter des pratiques écoresponsables tout au long de nos activités.

3.1.B. Favoriser des matériaux et des partenaires responsables

Nous nous sommes fixés comme objectif stratégique de privilégier l'utilisation de matériaux et de produits durables dans nos activités d'ici l'année 2030. Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de promouvoir une gestion responsable de l'environnement et de réduire notre empreinte carbone. En reconsidérant notre chaîne d'approvisionnement, en privilégiant les fournisseurs respectueux de l'environnement et en sensibilisant nos équipes aux pratiques écoresponsables, nous aspirons à contribuer activement à un avenir plus durable et à préserver les ressources pour les générations à venir.

- ❖ Nous privilégions les fournitures, y compris les peintures, qui ont des certifications écologiques ou des labels environnementaux reconnus. De même, nous choisissons des produits nettoyants écologiques et privilégions les alternatives non toxiques et biodégradables. Cette approche nous permet de limiter l'utilisation de produits potentiellement polluants et de contribuer ainsi à la préservation de l'environnement. Nous révisons notre liste de fournisseurs pour identifier ceux qui proposent des produits respectueux de l'environnement.

Cf. Politique d'Achats Responsable, version 2023, Repartim

- ❖ Dans nos opérations de nettoyage régulières, comme l'entretien des bureaux, des véhicules et des équipements, nous privilégions désormais des produits et des prestataires respectueux de l'environnement. Cette initiative vise à limiter les rejets de substances chimiques dans l'environnement et à créer un environnement de travail plus sain pour nos collaborateurs.

Pour le nettoyage de nos surfaces de bureau, nous faisons appel à la société Axxome, qui s'engage durablement, notamment dans la réduction de l'émission de plastiques d'emballages superflus via la réutilisation de flacons plus durables et la réduction des déchets et des emballages à usage unique. Mais également dans l'usage quotidien de produits sans danger pour la santé et respectueux de l'environnement.

Nous pensons également intégrer une solution innovante et écoresponsable pour le lavage des pinceaux dans nos opérations. Cette machine spécialement conçue pour les besoins du secteur du bâtiment offre une alternative durable et efficace au lavage manuel des pinceaux. Grâce à des technologies avancées, la machine nettoie les pinceaux de manière efficace tout en minimisant la consommation d'eau et en réduisant les déchets générés. Elle utilise un système de circulation d'eau en circuit fermé pour réutiliser l'eau de lavage plusieurs fois avant de la remplacer, permettant ainsi une économie significative d'eau par rapport aux méthodes traditionnelles de lavage des pinceaux. De plus, elle optimise l'utilisation des produits de nettoyage en utilisant des doses précises et contrôlées, réduisant ainsi la génération de déchets chimiques. Grâce à ces derniers, le système permet une extraction des résidus de peintures de l'eau ce qui favorise le rejet d'une eau claire, non souillée et réutilisable en fin de processus.

- ❖ Nous nous engageons à collaborer avec des prestataires de services de blanchisserie et de pressing qui utilisent des méthodes de nettoyage respectueuses de l'environnement. Nous privilégions les services de pressing de 5àSec qui utilisent des procédés de nettoyage à sec plus écologiques et économes en énergie. En travaillant avec ce prestataire pour le nettoyage des vêtements de travail, nous contribuons à réduire notre impact environnemental, notamment en termes de consommation d'eau et d'énergie. 5àSec développe également un programme de réemploi et de réduction des plastiques en

privilégiant des housses réutilisables, du plastique recyclé lorsque cela est possible et les cintres consignés en magasin pour éviter la surconsommation.

Cf. Procédure de nettoyage des vêtements de travail, version 2023, Repartim

- ❖ Nous sensibilisons activement nos techniciens à l'importance de l'utilisation de produits respectueux de l'environnement et des pratiques écoresponsables dans leurs tâches quotidiennes. Nous leur fournissons des informations sur les alternatives écologiques disponibles, les bonnes pratiques d'utilisation des produits et les mesures à prendre pour réduire leur impact environnemental. En impliquant nos équipes, nous renforçons notre engagement collectif en faveur de la protection de l'environnement.

3.1.C. S'engager vers les certifications ISO

Nous considérons aussi l'obtention d'une certification environnementale reconnue comme une étape essentielle pour démontrer notre engagement envers la protection de l'environnement et notre responsabilité en matière de pratiques durables. [Nous nous engageons donc à démarrer un processus de certification ISO 14001 ou 26000 d'ici à 2030](#) pour permettre la reconnaissance de nos efforts en matière de durabilité par un organisme tiers.

Nous collaborerons avec des experts et des consultants en gestion environnementale pour nous assurer de suivre les meilleures pratiques et les normes internationales en matière de durabilité. Une fois les actions mises en œuvre, nous soumettrons notre candidature pour la certification ISO, et nous nous engageons à maintenir et améliorer continuellement nos performances pour conserver cette certification sur le long terme.

3.2. Stocker les produits, (chimiques, non chimiques, dangereux, non dangereux)

3.2.A. Nos Engagements

Repartim s'engage à adopter des pratiques responsables de stockage des produits utilisés dans ses activités. Nous accordons une grande importance à la gestion appropriée des matières premières, des produits chimiques, des déchets non dangereux et dangereux générés par notre entreprise, ainsi qu'aux émissions atmosphériques autres que les gaz à effet de serre. Nous visons à prévenir les risques pour la santé et l'environnement liés à un stockage inadéquat et à promouvoir des pratiques de stockage conformes aux réglementations applicables.

3.2.B. Structurer et encadrer les méthodes de stockages des produits

Chez Repartim, nous mettons en œuvre un plan d'action pour améliorer la gestion responsable de nos produits chimiques. [Notre objectif est d'atteindre 100 % de conformité aux réglementations en matière de stockage des produits chimiques d'ici 2025](#). Nous avons mis en place des procédures strictes de stockage et de manipulation, conformes aux normes de sécurité et de santé, ainsi qu'aux réglementations environnementales en vigueur.

De plus, [nous prévoyons d'adapter une zone de stockage dédiée aux produits chimiques dans chaque agence physique Repartim qui dispose d'un entrepôt d'ici 2025](#). Ces zones seront aménagées de manière sécurisée et conforme aux réglementations. Cette séparation claire des zones de stockage réduira les risques de mélange indésirable et assurera une gestion appropriée des produits dangereux.

- ❖ Tout d'abord, nous avons réalisé un inventaire exhaustif de toutes nos matières premières, produits chimiques, et déchets générés par nos activités. Nous avons évalué leur

classification, leurs propriétés et leurs risques pour déterminer les mesures de stockage appropriées. Il faut savoir que chez Repartim, nous utilisons peu de produits chimiques dans nos opérations.

Cf. Inventaire des produits chimiques utilisés en agence, version 2023, Repartim

- ❖ Des procédures de stockage et de manipulation strictes ont été établies, conformes aux réglementations et aux meilleures pratiques. Ces directives couvrent le conditionnement, l'étiquetage, la ventilation, le contrôle de température et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

Cf. Procédure de Stockage et d'utilisation des produits chimiques, version 2023, Repartim

- ❖ Pour assurer une gestion optimale des stocks, nous avons mis en place un système de suivi régulier et de gestion des produits chimiques. Cela nous permet de maintenir des quantités adéquates, d'éviter les surstockages inutiles et de surveiller les dates d'expiration. Les produits chimiques périmés ou non utilisés sont éliminés de manière appropriée, conformément aux réglementations locales.

3.2.C. Former et auditer pour s'assurer de la conformité réglementaire

Nous nous engageons à réaliser au moins un audit de stockage des produits chimiques dans chaque agence chaque année. Ces audits nous permettront d'évaluer la conformité de nos installations de stockage, d'identifier d'éventuelles lacunes et de prendre des mesures correctives pour assurer une manipulation sécurisée de ces produits.

En sensibilisant nos employés aux bonnes pratiques et aux règles de sécurité, nous veillerons à ce que tous les aspects du stockage des produits chimiques soient effectués en toute sécurité.

- ❖ Nous effectuons des inspections régulières de nos zones de stockage pour garantir la conformité aux mesures de sécurité, vérifier l'intégrité des conteneurs, l'étiquetage correct et l'absence de fuites ou de déversements. Des contrôles qualité sont également réalisés pour vérifier la pertinence des produits chimiques pour une utilisation sécurisée.

Cf. Grille d'audit Agence, version 2023, Repartim

- ❖ La sensibilisation de nos employés est essentielle. Nous les avons formés aux bonnes pratiques de stockage et de manipulation des produits chimiques, en insistant sur les mesures de sécurité à mettre en œuvre. Une attention particulière est portée à la manipulation et au stockage des produits chimiques dangereux conformément aux normes de sécurité.

Cf. Accueil Sécurité – Repartim Académie, version 2023, Repartim

En mettant en œuvre ces objectifs, nous renforçons notre engagement envers la sécurité de nos employés, la conformité réglementaire et la protection de l'environnement. Nous continuons à travailler activement pour optimiser nos pratiques de stockage et de gestion des produits chimiques, afin de préserver la santé et l'environnement tout en améliorant notre performance opérationnelle.

4. Collaborer avec des partenaires responsables

4.1. Identifier et favoriser les sous-traitants engagés et sensibiliser les autres

Repartim s'engage à collaborer avec des partenaires responsables dans le cadre de ses activités (hors fournisseurs chantier → *Cf. Politique d'Achats Responsable, version 2023, Repartim*). En dehors de nos fournisseurs chantier et sous-traitants, nous cherchons activement à établir des partenariats avec des acteurs locaux engagés dans des pratiques durables. Pour cela, nous effectuons une recherche approfondie chez nos prestataires pour identifier les labels et certifications

environnementales ou sociales qu'ils utilisent. Nous privilégions les fournisseurs qui ont obtenu des labels reconnus et qui démontrent leur engagement envers la durabilité et la responsabilité sociale.

Nous reconnaissons l'importance de travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs en matière de responsabilité sociale et environnementale. Nous cherchons à établir des relations durables et mutuellement bénéfiques avec nos partenaires, basées sur la confiance, la transparence et le respect des normes éthiques.

L'un de nos principaux objectifs est de [mettre en place un système d'audit complet de nos sous-traitants d'ici 2025](#). Grâce à cet audit, nous pourrions évaluer leurs processus d'activité quotidiens et leur engagement envers la durabilité. Nous cherchons à identifier les points forts et les axes d'amélioration de nos sous-traitants en matière de durabilité et à les accompagner dans leur démarche de progrès.

- ❖ En travaillant en étroite collaboration avec nos sous-traitants, nous les accompagnons dans leur démarche de durabilité en leur fournissant un soutien et des ressources. Cela peut inclure des formations sur les bonnes pratiques environnementales, des conseils sur l'optimisation des processus et l'introduction de technologies plus économes en ressources.
Cf. [Capture d'écran d'une rubrique « Initier ma démarche RSE » sur l'extranet Sous-Traitants, Repartim](#)

Par ailleurs, [nous visons à ce que 80% de nos partenaires, en dehors de nos fournisseurs chantier, s'engagent dans un processus de durabilité d'ici 2030](#). Pour y parvenir, nous les encourageons activement à adopter des pratiques plus responsables et à obtenir des certifications environnementales ou sociales reconnues. Nous considérons nos partenaires comme des acteurs clés dans notre démarche globale de durabilité et nous croyons en l'importance de travailler ensemble pour créer un impact positif sur l'environnement et la société.

- ❖ Nous les sensibilisons sur l'importance de ces certifications environnementales, sociales ou spécifiques à leur secteur d'activité. En promouvant activement l'obtention de ces certifications, nous visons à soutenir nos sous-traitants dans l'amélioration continue de leurs performances en matière de durabilité. Grâce à cette approche collaborative, nous renforçons notre engagement envers la durabilité dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et contribuons à des pratiques plus responsables dans notre secteur d'activité.

L'engagement de Repartim

Un mot du Président

Chers collaborateurs,

Je m'adresse à vous aujourd'hui avec une conviction profonde et un engagement sincère envers notre responsabilité environnementale en tant qu'entreprise et en tant qu'individus. Chez Repartim, nous prenons à cœur notre rôle dans la protection de l'environnement et la promotion de pratiques durables, mais il est temps d'aller encore plus loin en formalisant ce rôle.

C'est pourquoi je suis fier de vous annoncer le lancement officiel de notre nouvelle politique environnementale. Cette politique, fruit de nombreuses réflexions et consultations, est le reflet de nos valeurs et de notre détermination à agir pour un avenir plus respectueux de la planète.

Dans le cadre de cette politique, nous avons défini des objectifs clairs et quantifiables visant à réduire notre empreinte environnementale, à promouvoir des pratiques durables dans nos activités quotidiennes, et à encourager nos partenaires à suivre notre exemple.

Mais cette politique environnementale ne peut être couronnée de succès sans l'engagement de chacun d'entre vous. Je vous appelle tous à vous joindre à moi dans cette démarche. Que vous soyez en première ligne sur les chantiers, dans nos bureaux, ou dans les équipes d'encadrement, chaque action compte. Chaque geste écoresponsable, aussi petit soit-il, contribue à notre impact collectif.

Je vous encourage à participer activement aux formations sur les bonnes pratiques environnementales que nous mettrons en place, à proposer des idées innovantes pour améliorer notre démarche environnementale, et à vous impliquer dans les actions concrètes que nous entreprendrons.

Ensemble, nous pouvons construire un avenir plus durable pour Repartim et pour les générations futures. Je compte sur vous pour vous engager à mes côtés dans cette démarche et pour être les ambassadeurs de notre politique environnementale.

Je vous remercie pour votre engagement à faire de Repartim une entreprise véritablement responsable.

Martial HELAND

Président de Repartim